

## **MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX**

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 15 avril 2016**

**Etaient présents** : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra (Pouvoir BOUTET Christine), ROLLAND Christiane, MM. AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (absent en début de séance), LELAURE Nicolas (Pouvoir THÉBAULT André), MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

**Excusés** : Mme BOUTET Christine et M. THÉBAULT André

**Secrétaire** : M. HENRIET Pierre

#### **Proposition d'augmentation du loyer location 43 rue des Ecoles – Souil**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer de 438 € 18 à 450 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 suite à l'installation d'une hotte et la remise à neuf de lino dans les 2 chambres à l'étage.

#### **Toilettes aire de loisirs : choix des artisans**

Mr LELAURE présente les devis concernant la maçonnerie et la plomberie pour la réfection des toilettes à l'aire de loisirs. Pour la partie plomberie et électricité, le conseil choisit (10 voix pour, 4 abstentions) l'artisan Pépin Éric pour un montant de 3104 € 14 HT (Mme PEPIN Christelle n'a pas pris part au vote). Pour la partie maçonnerie, le conseil choisit (10 voix pour, 4 abstentions) l'entreprise De Palma pour un montant de 1561 € 00 HT (M. AUDOUIT Claude n'a pas pris part au vote). Le conseil acte le fait que le coût des trois portes (2 portes WC et 1 porte armoire électrique) occasionnera une dépense à part.

#### **Voirie 2016 : choix du maître d'œuvre**

Le conseil décide (14 voix pour, 1 abstention) de retenir l'entreprise Aménagement Ingenierie VRD (Fontenay Le Comte) pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 2000 € 00 HT.

#### **Feu artifice 2016 : choix du prestataire**

Pour le feu d'artifice du 13 juillet 2016, le conseil choisit (10 voix pour, 5 abstentions) l'entreprise Fillon (Parthenay) pour un montant de 2 916 € 67 HT.

#### **Proposition CAE – CUI Service Technique**

Suite à la dernière réunion de la commission du personnel et après débat, M. Le Maire propose de recruter un agent sous la forme d'un contrat CAE – CUI de 12 mois afin d'aider notre agent technique (espaces verts, travaux divers, etc.). Le conseil décide (13 voix pour, 2 voix contre) de pourvoir ce poste sous réserve de trouver une personne répondant aux attentes.

Par ailleurs, le conseil demande à M. le Maire de se renseigner sur la possibilité d'employer une personne dans le cadre du service civique pour les activités scolaires et périscolaires (TAPS, etc.).

#### **Contrat entretien climatisation regroupement scolaire Comelec Services**

Le contrat entretien de la climatisation du regroupement scolaire est arrivé à échéance, Comelec Services propose le renouvellement de ce dernier pendant 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour un montant annuel de 503 € 67 HT soit 604 € 40 TTC. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

#### **Vendée Eau : Contrat de délégation du service public pour la gestion de la distribution d'eau potable**

Le Conseil municipal approuve (12 voix pour, 3 abstentions) la convention à intervenir entre, d'une part, Vendée Eau et Véolia Eau, sur la commune de Saint-Pierre-le-Vieux, et d'autre part, la commune pour l'exploitation de l'assainissement collectif.

#### **Tarifs piscine été 2016**

Après débat, le Conseil municipal renouvelle l'organisation des séances de piscine cet été et fixe la participation des familles au tarif de 17,00€ les 5 séances par enfant et 34,00€ les 10 séances par enfant (10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions).

### **Cirques comportant des animaux sauvages**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'une association proposant aux municipalités de délibérer au sujet des cirques comportant des animaux sauvages, considérant que la législation est suffisante.

### **Mutualisation des coûts d'assurances**

Le Conseil municipal décide (14 voix pour, 1 abstention) de participer à l'engagement d'une étude sous couvert de la CCVSA pour mutualiser les coûts d'assurances des municipalités concernées.

### **Terrain du « Marais du Peux »**

Le Conseil municipal mandate M. le Maire (14 voix pour, 1 abstention) pour engager une procédure afin de faire l'acquisition du terrain du « Marais du Peux » (3,75 ha) bordant l'aire de Loisirs dans le but de proposer une solution de parking lors de la saison estivale afin d'améliorer la sécurité de cette zone. En cas d'acquisition, seulement une partie restreinte du terrain serait réservée aux véhicules, le conseil devant alors décider ce qu'il adviendrait de la majeure partie du terrain.

### **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire informe,

- Qu'un courrier de la mairie de Foussais-Payré nous est parvenu, nous informant d'une réunion publique qu'elle organise le mardi 19 avril à 18H30 au sujet des compteurs LINKY.
- Qu'un flash info sera distribué prochainement sur les événements à venir.
- Qu'une seconde réunion publique sera programmée avant les vacances d'été. En première partie, le commandant de Gendarmerie de Fontenay-le-Comte, à son initiative, interviendra sur des sujets de sécurité.
- Que la prochaine séance d'informatique aura lieu le samedi 21 mai 2016 de 10h à 12h à l'école.
- Qu'une cérémonie commémorative concernant les instituteurs Causel aura lieu le vendredi 9 septembre 2016 à 15H30 à l'école de Souil.
- Que suite à l'arrivée du haut-débit dans le hameau de Souil (zone jusqu'alors défavorisée), les habitants doivent prendre contact avec les fournisseurs afin de profiter d'un meilleur accès internet.
- Que le prochain conseil municipal aura lieu mardi 10 mai 2016 à 19H15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 22 avril 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 18 avril 2016

Le Maire,  
C. HENRIET

